

Direction Proximité et Prévention
Pôle démarches aux usagers et services à la population

Objet : Tarifs « Matériels audiovisuels et sonorisation »

ARRETE N°: 2025-Ville-1228

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération N°35 du Conseil Municipal du 24 juin 2025, relative au règlement de location, conditions de prêt de matériel, nouvelle tarification des salles des anciennes Ecuries des Oudairies ;

Vu la délibération N° 9 du Conseil Municipal en date du 2 février 2023 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de La Roche-sur-Yon.

ARRETE

ARTICLE 1 : Annule et remplace l'arrêté n° 06-0314 du 16 mars 2006.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté fixe les tarifs du prêt de matériels audiovisuels et sonorisation à compter du caractère exécutoire du présent arrêté.

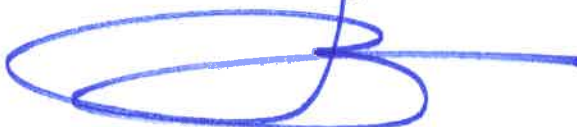
Réf 4041 : enceintes LIBERTY 2x75w (sur batterie)	16€ TTC
Réf 4043 : enceintes YAMAHA STAGE PASS 2x250w	20€ TTC
Réf 4037 : enceintes JBL EON 315 2x300w	20€ TTC
Réf 4043 : enceintes BOSE 802 2x250w + ampli + table de mixage	20€ TTC
Réf 4043 : enceintes JBL 2x250w + ampli + table mixage	20€ TTC
Réf 4034 : vidéoprojecteur SANYO ou NEC3000L	32€ TTC

Ces tarifs sont compris à la journée
TVA selon le tarif en vigueur

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville et Monsieur Le Trésorier Principal sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 1^{er} juillet 2025

Luc BOUARD,
Maire de La Roche-sur-Yon



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal Administratif précité peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.